

Agriculture, libre-échange et environnement : le cas de la céréaliculture pluviale au Maroc

Jorio A.J.

in

Jacquet F. (ed.), Lerin F. (ed.).
Libre-échange, agriculture et environnement : L'Euro-Méditerranée et le développement rural durable : état des lieux et perspectives

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 52

2003

pages 135-154

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=3400061>

To cite this article / Pour citer cet article

Jorio A.J. **Agriculture, libre-échange et environnement : le cas de la céréaliculture pluviale au Maroc.** In : Jacquet F. (ed.), Lerin F. (ed.). *Libre-échange, agriculture et environnement : L'Euro-Méditerranée et le développement rural durable : état des lieux et perspectives.* Montpellier : CIHEAM, 2003. p. 135-154 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 52)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Agriculture, libre-échange et environnement : le cas de la céréaliculture pluviale au Maroc

Abdel Jaouad Jorio

Environnement et Développement du Tiers Monde (ENDA), Rabat (Maroc)

Résumé. Le secteur céréalier marocain connaît de fortes variations de production compte tenu de l'irrégularité des pluies d'une année sur l'autre. Grâce au blé tendre cultivé sur de nouvelles terres, la production céréalière a connu une augmentation ces dernières années mais cela, au détriment des cultures de blé dur et d'orge ainsi que des terres à écologie fragile. De plus cette production ne couvre pas la consommation nationale et le pays doit en importer (42% du total des importations). Ce texte présente la situation actuelle des trois types d'exploitations céréalières marocaines, il s'agit des exploitations de subsistance (moins de 3 ha), des exploitations de semi-subsistance (entre 3 et 10 ha) et des exploitations liées au marché (plus de 10 ha). Dans la perspective d'une libéralisation totale et immédiate du secteur céréalier, nous assisterions à une réallocation sectorielle des ressources : les faibles exploitations disparaîtraient, il y aurait un impact environnemental positif mais à long terme et la SAU céréalière baisserait d'au moins 18%. C'est donc vers une libéralisation progressive et sensible au développement durable qu'il faut s'orienter. Le défi agricole euro-méditerranéen sera de permettre un meilleur accès aux produits de la région, d'accorder des préférences sur les produits agricoles de cet espace et d'accompagner financièrement cette libéralisation.

Mots clés. Maroc - céréale - exploitation agricole - libéralisation des échanges

Abstract. *The Moroccan cereals sector experiences strong variations in production because of the irregularity of precipitation from one year to the next. Cereal production has increased in recent years thanks to soft wheat grown on new land but this has been at the expense of durum wheat and barley crops and land with fragile ecology. Furthermore, production does not cover national production and the country has to import grain (42% of total imports). The present situation of three types of Moroccan cereal farms is presented here — subsistence farms (less than 3 ha), semi-subsistence farms (3 to 10 ha) and market-related farms (more than 10 ha). A sectoral reallocation of resources appears to be in progress with the prospect of the total, immediate liberalisation of the cereal sector. The weak farms would appear to be disappearing, the environmental impact would be positive but long-term and the cereal usable agricultural area should fall by at least 18%. The orientation should therefore be towards gradual liberalisation that is sensitive to sustainable development. The Euro-Mediterranean agricultural challenge will therefore be that of allowing better access to products in the region, awarding preference to agricultural products from the region and accompanying this liberalisation financially.*

Keywords. Morocco - cereal - farms - trade liberalization

Introduction

L'objet de ce travail est d'analyser les effets d'une libéralisation des importations de céréales dans les zones d'agriculture pluviale au Maroc. Comme tendance à l'alignement des prix domestiques sur les prix mondiaux, la libéralisation va interpeller une céréaliculture dépendante de l'aléa climatique et cultivée dans des exploitations inégalement dotées en moyens de production. La céréaliculture structure l'espace agricole marocain, implique un nombre important de personnes, sollicite un soutien accru de l'Etat et bénéficie d'une protection assez élevée. Les effets d'une telle libéralisation se manifestent à un triple niveau : économique (l'évolution probable de la production nationale), social (impact sur le niveau de vie) et environnemental (pression sur les ressources naturelles).

La libéralisation pose des défis qui sont importants : comment assurer une production céréalière croissante dans le cadre de la déprotection ? Quelles sont les exploitations qui pourront le faire ? Comment le faire sans pressions croissantes sur les ressources naturelles (moins d'eau et de terre) ? Faut-il sacrifier une partie de la paysannerie sur l'autel de l'efficacité économique ?

La réponse à ces questions dépend des performances de la céréaliculture marocaine, de ses déterminants structurels, du comportement des exploitations en matière de production, de la capacité de réaction des exploitations elle-même déterminée par leurs marges de manœuvre (rapport coût de production domestique/prix mondial), et enfin de la politique agricole (politique des prix et de soutien).

Afin de définir la démarche qui doit sous-tendre cette libéralisation, nous avons distingué deux approches : la première est exclusivement marchande et la seconde concerne le développement durable. La première approche s'appuie sur la rationalité d'un *homo œconomicus* qui, face à une baisse des prix, réagit soit par une baisse de la production, soit en s'efforçant de diminuer ses coûts, ou encore en déplaçant ses ressources vers une autre activité plus rémunératrice. Avec la libéralisation des importations céréalières, la croissance de la production nationale est liée à la capacité des exploitations à augmenter leur productivité afin de rester compétitives par rapport au prix mondial. Une approche dominée exclusivement par cette rationalité conduirait à une libéralisation immédiate et totale des importations. C'est le premier scénario dont nous analyserons les effets.

La deuxième approche, tout en n'excluant pas une dose de libéralisation, se fonde sur une rationalité globale du système céréalier marocain (lui-même intégré dans le secteur agricole) caractérisée par l'interdépendance des dimensions économiques, sociales et environnementales. Si un de ces éléments venait à être ébranlé, le système risquerait d'être perturbé (baisse de la production, baisse des revenus, pauvreté, exode rural...). De même, pour certaines exploitations, une baisse des prix ne se traduit pas toujours par un abandon des ressources ou leur reconversion vers d'autres utilisations : la recherche d'un équilibre entre leurs besoins et les disponibilités alimentaires les poussera à maintenir la même activité. Il faut donc, comme disent les systémiciens, tenir compte de l'homéostasie du système pour le changer, car introduire un changement brutal (libéralisation immédiate et totale) équivaldrait à sa destruction et le coût économique, social et politique en serait exorbitant. Cette approche, consiste à proposer des alternatives de façon à éviter toute perturbation du système. Introduire une dose de libre-échange suppose donc qu'il soit accompagné de mesures visant à neutraliser ses effets perturbateurs et destructeurs. Tout cela aura des conséquences sur la politique de libéralisation (sous la contrainte des engagements du Maroc vis-à-vis de l'OMC) et sur la politique de soutien.

Il s'agit de comparer le scénario d'une libéralisation totale et immédiate avec la situation de protection actuelle ; d'envisager d'autres modalités de libéralisation en termes de calendrier et de respecter certaines contraintes sociales et environnementales.

I - Les principales caractéristiques du secteur céréalier au Maroc

1. Evolution de la production céréalière

Au cours de la période 1980-2000, les performances à long terme de la céréaliculture marocaine sont faibles. Le taux de croissance¹ calculé sur une période de 20 ans est insignifiant : 0,52% en moyenne par an. On constate que la croissance de la SAU explique 94% de la croissance de la production dont 6% sont imputables à l'amélioration du rendement. Pour en apprécier l'évolution, nous avons comparé la moyenne de la sous-période 1980-84 à celle de 1995-99. Nous constatons, (tableau 1) que la production céréalière a été multipliée par 1,35 ; la SAU par 1,15 et le rendement par 1,12.

Tableau 1. Principales variables céréalières

	SAU	Production	Rendement
Céréales	(mille qx)	(mille ha)	(qx/ha)
1980-84	4 307	36 516	8,50
1995-99	5 113	52 022	9,64
Blé tendre			
1980-84	586	6 178	10,52
1995-99	1 641	19 898	11,34

MADREF : « recueil des données statistiques des céréales », 2002.

L'augmentation de la production céréalière est principalement due à celle du blé tendre qui représente 86% de l'accroissement de la production céréalière. L'essentiel de cet accroissement est obtenu grâce à une augmentation de la SAU : le taux de croissance moyen de la production du blé tendre s'élève à 2,96% par an, celui de la SAU à 2,93% et à peine 0,03% pour le rendement. C'est donc la *mise en culture de nouvelles terres qui explique l'augmentation de la production de blé tendre et donc la production des céréales.*

A. Production céréalière et conditions climatiques

Le secteur céréalier au Maroc est fortement dépendant des conditions climatiques. Cela se traduit d'une année sur l'autre par des variations importantes de la SAU, de la production et du rendement. Ainsi, le manque de précipitation, mais aussi la mauvaise répartition des pluies pendant l'année (ce fut le cas en 1980/81 ; 1989/90, 1996/97 et 1999/2000) expliquent la forte variation de la production céréalière (un coefficient de variation de 0,48) qui peut passer de 100 (1995/96) à moins de 20 millions qx (1999/2000) d'une campagne à l'autre.

Ces fluctuations se répercutent sur les importations et le volume commercialisé des céréales, sur les finances de l'Etat (prix de soutien au blé tendre et subvention de la farine nationale de blé tendre (FNBT)) et sur le revenu et les dépenses des agriculteurs. On verra par la suite comment l'aléa climatique influe sur le comportement des agriculteurs en matière de détermination de la part commercialisable de la production, notamment pour les exploitations de moins de 5 ha (78% des exploitations agricoles).

Tableau 2. Fluctuations des principales variables de la céréaliculture

Période	Pluviométrie (mm/an)	National		
		SAU (mille ha)	Production (mille/qx)	Rendement (qx/ha)
1980/1999				
Moyenne	388	5 002	53 542	10,38
Ecart-type	121	576	25 576	4,14
Coefficient de variation	0,31	0,12	0,48	0,40

B. Production céréalière et taille des exploitations

La taille des exploitations constitue un facteur important qui influe sur le rendement et sur la production céréalière.

- bien que représentant presque 78% du total des exploitations, les exploitations de taille inférieure à 5ha n'occupent que 23% de la SAU céréalière (SAUC) alors que celles dont la taille est supérieure à 20 ha occupent 32% de la SAUC et ne représentent que 5,3% des exploitations ;

- ❑ la SAUC moyenne par exploitation est faible : à peine 3,6ha en moyenne répartis en plusieurs parcelles (6 à 7 en moyenne) ;
- ❑ 78% des exploitations ont une SAUC moyenne inférieure à la moyenne nationale ; 52% des exploitations (les exploitations de taille inférieure à 3ha) ont une SAUC moyenne inférieure à un hectare ;
- ❑ si au niveau national, la SAU cultivée en blé (blé tendre et blé dur) représente 48% de la SAUC moyenne, cette proportion diffère selon la taille des exploitations. Le rapport blés/SAUC augmente au fur et mesure que la taille augmente ;
- ❑ la part de l'orge et du maïs diminue au fur et à mesure que la taille de l'exploitation augmente. L'importance de l'orge au niveau des exploitations de taille inférieure à 5ha est liée aux besoins de l'élevage dont les entrées constituent une part importante du revenu de l'exploitation.

Compte tenu du nombre d'exploitations et du rendement selon les conditions climatiques, la production de céréales se situe entre 25,5 et 61 millions de quintaux.

Tableau 3. Rendement selon la campagne agricole

Rendement (qx ha)	Bonne année	Mauvaise année	Année moyenne
	1995/96	1998/99	1995-99
Blé tendre	18,6	8,5	11,34
Blé dur	18,2	6,9	10,66
Orge	15,8	7,0	8,22
Maïs	8,6	4,1	6,50

Calculs d'après MADRPM : *Céréales au Maroc, 2000*

La production est fortement concentrée dans les exploitations de taille supérieure à 10 ha qui fournissent 58% alors qu'elles ne représentent que 15% du total des exploitations. Celles dont la taille est inférieure à 10 ha représentent 85% des exploitations et fournissent 42% de la production.

Par culture, ces proportions sont respectivement pour le blé tendre de 65% et 35% ; pour le blé dur de 63% et 37%, pour l'orge de 50% et 50% et pour le maïs de 59% et 41%.

Tableau 4. Répartition de la production céréalière par culture et taille d'exploitation

	Taille des exploitations en %					Production (mille qx)
	Moins de 3 ha	3-10 ha	10-20 ha	20-50 ha	50 ha et plus	
Blé tendre	8%	27%	25%	22%	18%	18 975
Blé dur	8%	29%	26%	23%	14%	10 277
Orge	16%	34%	23%	19%	8%	20 684
Maïs	21%	38%	26%	10%	5%	2 106
Total	12%	31%	24%	21%	13%	

Calculés par nos soins

L'essentiel de la production du blé tendre et dur (entre 63% et 65%) vient des exploitations de plus de 10ha ; l'orge est produite à part égale entre les exploitations. Le maïs est beaucoup plus cultivé au niveau des petites exploitations (59%) que des grandes (41%).

De ce fait, une certaine spécialisation se dégage à travers l'analyse de la structure de la production au niveau de chaque classe taille :

Tableau 5. Structure de la production par classe taille

	Moins de 3 ha	3-10 ha	10-20 ha	20-50 ha	50 ha et plus	Total
Blé tendre	2,5%	3,20%	3,7%	4%	5%	3,6%
Blé dur	1,3%	1,9%	2,1%	2,2%	2,3%	2%
Orge	5,5%	4,4%	3,7%	3,7%	2,5%	4%
Maïs	0,7%	0,5%	0,4%	0,2%	0,1%	0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Production céréales						
(mille qx).	6 083	15 966	12 646	10 758	6 589	52 042

Calculés par nos soins

C. Production céréalière et autosuffisance

La production s'avère insuffisante pour couvrir la consommation. Les fortes variations de la production font que la production par tête passe d'une année à l'autre du simple au double alors que les besoins (production+importation) humains et animaux s'élèvent à presque 300 quintaux par habitant, d'où la nécessité d'importer.

Tableau 6. Estimation des besoins par habitant, moyenne 1995-2001

	Production	Importation	Population	Besoins/habitant	Prod/tête	Import/tête	Prod/cons
	(mille qx)	(mille qx)	(millions)	(qx)	(qx)	(qx)	
Blé tendre	18 829	21 350	28	1,435	0,672	0,763	0,47
Blé dur	10 493	4 560	28	0,538	0,375	0,163	0,70
Orge	15 420	4 000	28	0,694	0,551	0,143	0,79
Maïs	1 700	6 290	28	0,285	0,061	0,225	0,21
Total	46 441	36 200	28	2,951	1,659	1,293	0,58

Calculés par nos soins

On assiste à une augmentation des importations de céréales : actuellement leur part est de 42% contre 38% en 1980-94 et 15% en 1970-74. Il y a donc une dégradation de l'autosuffisance alimentaire qui s'explique essentiellement par une faible production par habitant.

En tenant compte du nombre moyen de personnes par exploitation, on constate qu'environ 52% des producteurs dégagent une production par personne inférieure aux besoins par habitant, 33% apportent une production à peine égale et seuls 15% dégagent une production supérieure.

Cela signifie *que plus de la moitié des producteurs de céréales sont des utilisateurs nets*. La mise en place de la zone de libre-échange méditerranéenne (ZLEM) va plus les concerner en tant que consommateurs que producteurs. Une typologie des exploitations peut être effectuée en fonction du rapport production par tête-utilisation par tête.

II - Economie des exploitations céréalières

1. Typologie des exploitations céréalières²

Un classement tenant compte de l'insertion dans le marché permet d'identifier trois catégories d'exploitations :

Exploitations de subsistance : la production par personne y est inférieure à la consommation par tête. Elles correspondent aux exploitations de taille inférieure à 3 ha. Elles représentent environ 52% des

exploitations et couvrent 12% de la SAUC. Elles sont situées principalement dans les zones de montagne et les zones marginales à l'intérieur du pays.

Exploitations de semi-subsistance : la production par personne y est au moins égale à la consommation par tête. Elles correspondent aux exploitations de taille comprise entre 3 et 10 ha représentant 32,7% des exploitations et couvrant 33% de la SAUC.

Exploitations liées au marché : la production par personne y est supérieure à la consommation par tête. Elles correspondent aux exploitations de taille supérieure à 10 ha représentant 16,3% des exploitations et couvrant 55% de la SAUC. Ces exploitations peuvent envisager un processus de reproduction élargie (surtout celles dont la taille est supérieure à 20 ha) ; elles développent une production pour la vente en se spécialisant dans certaines céréales comme le blé tendre

2. Les exploitations de subsistance

Dans ce type d'exploitation, la production est conçue dans le cadre de l'unité familiale dont le chef organise la production et répartit les tâches entre les membres de la famille. L'unité familiale est à la fois une unité de production et de consommation. Ce mode concerne une multitude de petites exploitations agricoles (moins de 3 ha) où le paysan est en même temps l'exploitant et le propriétaire de la terre, employant une main d'œuvre familiale et produisant en grande partie pour sa subsistance et celle de sa famille, d'où l'importance des céréales dans l'occupation du sol. Cette utilisation de la production s'explique par les faibles moyens financiers et techniques de ces exploitations : elles comptent souvent sur des revenus extérieurs (salarial temporaire, transferts, activités commerciales ...) et sur l'élevage qui constitue un apport important du revenu.

A. Principales caractéristiques

Une occupation de la terre dominée par la céréaliculture : sur une SAU moyenne de 1,33 ha, la céréaliculture occupe 67% (0,88 ha).

Une faible SAU céréalière moyenne de 0,89 ha dont le tiers est consacré au blé et environ 60% à l'orge, cultures essentiellement auto-consommées et utilisées pour l'alimentation du bétail.

Un itinéraire technique rudimentaire.¹¹

Un rendement à l'hectare faible : entre 5 et 12 qx selon les cultures et la pluviométrie.

Une faible production par tête : avec un rendement moyen de 10 qx/ha, la production par tête est inférieure aux utilisations par habitant (alimentation humaine et animale). Il y a donc un déficit structurel dû à la fois à l'exiguïté de la superficie et à un itinéraire technique non performant. Ceci laisse supposer que cette exploitation s'adresse au marché pour s'approvisionner en céréales et en produits à base de céréales.

Les changements du mode de consommation (consommation de biens non alimentaire) et la conjonction d'autres facteurs (monétarisation de la campagne, hausse du coût de la vie, sécheresse) ont poussé ce type d'exploitation à commercialiser une partie de sa production et à recourir à d'autres activités en dehors de son unité pour assurer l'équilibre de son budget. Les exploitants doivent passer par le marché du travail³ et celui des biens et services⁴. Le marché devient ainsi *un passage obligé pour cette unité qui doit vendre pour acheter*. L'analyse des modes de consommation de cette unité montre que la nature des produits échangés traduit son intégration au marché des biens et services. Nous avons mis en place un modèle qui rend compte de cette articulation afin d'analyser l'effet des prix sur son comportement en matière de production et de consommation.

B. La commercialisation des céréales

D'après «l'enquête structure 1998», les exploitations de subsistance commercialisent 10% de leur production lors d'une campagne moyenne. Elles ne sont cependant pas nombreuses à le faire : entre 4,6 et 12,1% contre 20,5% pour l'ensemble des exploitations. Cela fait, bon an mal an, 600 000 qx, qui représentent 3% du total du volume commercialisé, alors même que les exploitations elles assurent 12% de la production totale des céréales.

La commercialisation intervient essentiellement après la récolte (juin-août), période où les prix des céréales accusent une baisse de 15% à 26% par rapport à la période allant de septembre à janvier. D'après l'EPCC 2001, les exploitations de subsistance livrent 92% de leur volume de blé commercialisé (blé dur et tendre) pendant la première période, contre 65% pour l'ensemble des exploitations. Cette part s'explique par la nécessité, pour ces exploitations, de rembourser, soit les crédits de campagne contractés auprès de la CNCA, soit les avances des collecteurs.

Pour commercialiser leurs céréales, ces exploitations s'adressent essentiellement au souk (33,3% pour le blé tendre et 78% pour le blé dur) ou bien elles livrent directement au collecteur (21% du volume de blé dur commercialisé et presque 67% de blé tendre).

C. Estimation du revenu familial moyen par personne au niveau de l'exploitation de subsistance

Le revenu familial de l'exploitation correspond à la somme du revenu agricole et du revenu hors exploitation. Le revenu agricole par exploitation a été exprimé en dirhams de l'année 1999. En supposant que le revenu hors exploitation représente entre 30% et 50% du revenu familial, ce dernier s'élèverait entre 14 476 et 20 226 dh. Compte tenu du nombre de personnes vivant sur l'exploitation (6,58), l'exploitation de subsistance assurerait un *revenu familial par personne qui varie entre 2 200 et 3 080 dh par an*. Ce revenu équivaldrait entre 88% et 124% de la Dépense Annuelle Moyenne par Personne (DAMP) de la classe 1 en milieu rural, soit 2 494dh (ENNVM ; 1998/99). Il serait égal au seuil de pauvreté en milieu rural (3 037 dh). Cela signifie qu'une forte proportion de la population pauvre se trouve dans les exploitations de subsistance et que celles-ci ont le même comportement en matière de consommation que cette classe.

D. Comportement en matière de consommation

La DAMP en milieu rural a connu une baisse en termes réels entre les deux périodes (1990/91 et 1998/99) de 2% et de 1,8% respectivement pour la moyenne rurale et la classe 1. Ce qui explique que la DAMP de la classe 1 représente pratiquement la même part de dépense moyenne qu'en milieu rural (49% contre 48%).

Selon l'ENNVM 1998/99, la classe 1 consacre en moyenne près de 60% de sa DAMP en dépenses alimentaires, ce qui représente la même part que pour l'année 1990/91. Cette part reste importante et témoigne d'un niveau de vie bas caractérisant le comportement du pauvre en matière de consommation. La part des dépenses en produits à base de céréales (DPBCER) est restée la même entre les deux périodes (environ 31% des dépenses alimentaires), témoignant ainsi d'une faible diversification en matière d'alimentation.

Sur la base des résultats de l'enquête de 1985⁵ relatifs à la consommation (en unité physique) et à la dépense (en valeur) et en exprimant les dépenses réalisées en 1990/91 et 1998/99 en dirhams (1985), nous avons pu calculer la consommation des PBCER exprimée en équivalent grains pour les deux enquêtes. Les calculs ont montré que la consommation par la classe 1 a enregistré une baisse en termes absolus entre 1990/91 et 1998/99 passant de 177 à 151 kg par personne et par an.

On note cependant un changement au niveau de la répartition des PBCER. En effet, la part de grains a diminué au profit des produits transformés (essentiellement la farine). Chez les exploitations de subsistance, acheter le grain et l'écraser dans une minoterie artisanale est certes une pratique courante mais l'aléa climatique change le comportement de consommation : en année sèche, l'autoconsommation diminue et les achats de grains et surtout de farine augmentent : d'après l'EPCC 2001, 45,9% de la FNBT ont été achetés par des exploitations de moins de 3ha, 40% de la farine d'orge, 22,5% de blé dur et 22,2% de la farine de luxe.

Pour ces exploitations de subsistance, la faible production par tête explique le recours de l'exploitant au marché en tant que consommateur. Lors des bonnes campagnes ce recours diminue car l'autoconsommation augmente. En effet, en cas de bonne campagne, le taux d'autoconsommation dans ces exploitations est assez élevé pour le blé tendre (58,1%) et le blé dur (62%), moyen à faible pour l'orge (23,3%) et le maïs (6,8%). Pour un rendement moyen de 10 qx/ha et une SAU moyenne de 0,88 ha, nous avons trouvé un taux d'autoconsommation moyen de 34%.

On constate que le paysan de ce type d'exploitation essaye de gérer le risque lié aux fluctuations climatiques afin de faire face à la fois aux besoins de sa famille et aux préparatifs de la prochaine campagne. La part des céréales non vendue (blé, orge) est stockée : une partie sert à l'autoconsommation et l'autre fait fonction d'épargne dans laquelle le paysan puise en fonction de ses besoins en liquidités. Il peut en utiliser une partie en tant que semences d'autant que pendant la période des semis, le prix des céréales sur le marché libre est élevé (350 à 400 dh/ql). Les achats de PBCER constituent une part importante de la consommation : 70%.

Il faut retenir que les exploitations de subsistance se présentent actuellement en tant que consommatrices nettes de céréales. Lorsqu'elles achètent des céréales, elles le font à un moment (de septembre à mai) où les prix sont élevés ou du moins supérieurs aux prix auxquels elles vendent les leurs. L'étude a montré que le rapport entre ces deux types de prix varie de 1,19 à 1,70 selon la culture.

3. Exploitations de semi-subsistance

Ces exploitations, de taille comprise entre 3 et 10 ha, dégagent une production par personne au moins égale aux utilisations par tête. Elles représentent 32,7% des exploitations et couvrent 33% de la SAUC. Avec une SAU moyenne par exploitation de 3,49 ha et avec un itinéraire technique correspondant à l'itinéraire national moyen, ce type d'exploitation réalise un rendement équivalent au rendement moyen national.

A. Une production par tête équivalente à la moyenne nationale des utilisations par tête

En année moyenne, l'exploitation de semi-subsistance réalise une production équivalente aux utilisations par tête, contrairement aux exploitations de subsistance. En cas de sécheresse, elle doit s'adresser au marché pour couvrir ses besoins en céréales et en produits dérivés.

Cette exploitation possède un potentiel commercial surtout lors d'une bonne campagne (3,6 qx par personne). Ce potentiel diffère selon les cultures. Concernant l'orge, quelle que soit la campagne, ce type d'exploitation est toujours excédentaire (ratio supérieur à 1). Pour une campagne moyenne, ce type d'exploitation réalise un excédent en blé dur, tandis qu'il faut une bonne pluviométrie pour obtenir un léger excédent en blé tendre.

B. La commercialisation des céréales

D'après l'enquête de 1998, en année moyenne, ce type d'exploitation commercialise 24% de sa production, soit 3,8 millions de quintaux, assurant ainsi 20% du total du volume commercialisé alors qu'il fournit 31% de la production céréalière.

Compte tenu du fait que l'assolement est dominé par l'orge et le blé tendre et que l'essentiel des ventes se font pendant la première période (juste après la récolte), ces d'exploitations perdent 24% de blé tendre et 57% d'orge à cause des écarts de prix entre les différentes périodes de commercialisation.

C. Estimation du revenu familial moyen par personne au niveau de l'exploitation de Subsistance

Le revenu agricole par exploitation a été exprimé en dirhams de l'année 1999. Si le revenu hors exploitation représentait 30% du revenu familial, ce dernier s'élèverait à 14 476 dh et l'exploitation assurerait un *revenu familial par personne de 3 914 dh par an*. Ce revenu équivaut à 95% de la DAMP de la classe 2 en milieu rural, soit 4 113 dh (ENNVN, 1998/99). Il existe donc de fortes chances pour que le comportement en matière de consommation des paysans des exploitations de subsistance ressemble à celui d'une personne vivant en milieu rural appartenant à la classe 2.

D. Comportement en matière de consommation

La DAMP de la classe 2 en milieu rural a connu une baisse en termes réels entre les deux périodes de 1,13% contre 2% pour la moyenne nationale. La DAMP de la classe 2 représente donc 80% de la dépense moyenne en milieu rural contre 75% en 1990/91.

D'après L'ENNVN 98/99, la classe 2 consacre 57,6% de sa DAMP aux dépenses alimentaires. A ce niveau, on note une légère baisse de la part consacrée à l'alimentation par rapport à l'enquête 1990/91 (59%) accompagnée d'un changement de la répartition des dépenses consacrées à l'alimentation : en 1998/99, les DPBCER ne représentent que 27% des dépenses alimentaires contre 30% en 1990/91

Les DPBCER représentent 15,8% en 1998/99 contre 17,7% en 1990/91 de la DAMP. Cette baisse s'est accompagnée d'un changement important au niveau de la répartition des DPBCER. En effet, la part de grains a diminué au profit des produits transformés (essentiellement la farine). Chez les exploitations de semi-subsistance, acheter le grain et l'écraser dans une minoterie artisanale est une pratique courante mais l'aléa climatique change leur mode de consommation : en année sèche, l'autoconsommation diminue et les achats de grains et surtout de farine augmentent : d'après l'EPCC 2001, 40,5% de la FNBT achetée par les producteurs de céréales l'ont été par ces exploitations, 24,8% de la farine d'orge, 64,6% de blé dur et 60,6% de la farine de luxe.

En cas de bonne campagne, le taux d'autoconsommation chez ces exploitations est assez élevé pour le blé tendre (37,8%) et le blé dur (46,1%), faible à moyen pour l'orge (6,6%) et le maïs (20,9%). Pour un rendement moyen de 10 qx/ha et une SAU céréalière moyenne de 3,49 ha, il y a un taux d'autoconsommation moyen de 22%.

En tenant compte de la production, de la consommation et de l'autoconsommation de l'exploitation et du nombre de personnes qui y vivent, les achats de PBCER représentent 65% de la consommation⁶.

4. Exploitations liées au marché

Il s'agit d'exploitations où la production par personne est supérieure aux utilisations par tête. Elles sont de taille supérieure à 10 ha, représentent 16,3% des exploitations et couvrent 55% de la SAUC. Ces exploitations peuvent envisager un processus de reproduction élargie (surtout celles dont la taille est supérieure à 20 ha) ; elles développent une production pour la vente en se spécialisant dans certaines céréales comme le blé tendre.

L'occupation des sols de ces exploitations se caractérise par l'importance des céréales (60 à 70%) et des plantations fruitières. Leur superficie étant plus importante, les exploitations de plus de 50 ha laissent relativement plus de terre en jachère : entre 13 et 17%.

A. Principales caractéristiques

- une SAU céréalière moyenne importante : entre 8,60 et 49ha. Elle est dominée par la culture du blé (dur et tendre) dont la part se situe entre 50% et 67%. Le reste est consacré à l'orge (30 à 50 %), qui est utilisée pour l'alimentation animale ;
- un itinéraire technique performant ;
- un rendement à l'hectare élevé et largement supérieur à la moyenne : entre 20 et 50 qx/ha ;
- une production céréalière par tête élevée et un ratio production/utilisations par tête supérieure à un, qui explique l'existence d'un potentiel commercial important.

Tableau 7. Ratio utilisation / production par tête. Exploitations liées au marché. Campagne moyenne

Culture	10-20ha	20-50ha	50ha et plus	Total (niveau national)
Blé tendre	2,03	4,21	16,81	1,10
Blé dur	2,84	5,70	18,64	1,48
Orge	3,74	7,25	15,59	2,23
Maïs	1,17	1,06	2,44	0,61
Total	2,53	4,96	15,49	1,41

Calculés par nos soins

B. La commercialisation des céréales

D'après l'enquête de 1998, en année moyenne, ces d'exploitations commercialisent 49% de leur production, soit environ 15 millions de quintaux, assurant ainsi 77% du total du volume commercialisé alors qu'elles fournissent 58% de la production céréalière.

Ces d'exploitations, surtout les tranches intermédiaires et supérieures, bénéficient de prix élevés, soit parce qu'elles s'adressent au circuit moderne (coopératives, commerçants agréés, minoteries industrielles), soit parce que leur capacité de stockage leur permet de vendre leur production au moment où les prix sont élevés.

C. Le revenu familial

Ces exploitations produisent également d'autres cultures plus rémunératrices. Ce sont elles qui assurent l'essentiel des exportations marocaines d'agrumes et de primeurs (tomates...), elles alimentent le complexe agro-industriel en matières premières (cultures industrielles...), elles approvisionnent les marchés urbains en produits d'élevage grâce à un élevage intensif et elles fournissent du travail à la main d'œuvre agricole (50% de la main d'œuvre salariée permanente, selon le Recensement Général de l'Agriculture 96).

Le revenu agricole est sensible aux rendements céréaliers, aux prix ainsi qu'aux autres spéculations (maraîchères, ...).

Grâce à la location du matériel agricole qu'elles possèdent, ces exploitations (surtout la tranche moyenne et supérieure à 20ha) tirent des revenus supplémentaires qui peuvent représenter 10 à 20% du revenu familial de l'exploitation.

Dans ces conditions, le revenu familial par personne et par an est élevé : 5 824 dh (tranche inférieure, entre 10-20ha), 9 645 dh (tranche intermédiaire, entre 20-50 ha) et 38 902 dh (tranche supérieure à 50 ha).

D. Comportement en matière de consommation alimentaire

Si la tranche inférieure présente un comportement similaire à celui des exploitations de subsistance et de semi-subsistance (part importante de l'alimentation, faible diversification au niveau des dépenses alimentaires...), les tranches intermédiaires et supérieures amorcent une diversification des dépenses avec l'augmentation des dépenses non alimentaires (entre les deux enquêtes, cette part est passée de 45,6% à 47,6% pour la tranche intermédiaire et de 54,8 à 55,3% pour la supérieure).

Au niveau des dépenses alimentaires, on note une baisse de la part consacrée aux DPBCER : 11,2% en 1998/99 contre 14% en 1990/91 pour la classe 4 et respectivement 9,5% et 8,1% pour la classe 5. Cette baisse a bénéficié aux ADAL (classe 4 : 41,2% contre 40,4% ; classe 5 : 36,6% contre 35,7% pour la tranche supérieure).

Pour la répartition des DPBCER, on note comme pour les autres classes, une baisse notable des céréales en grain au profit des produits transformés (farine, pâtes...). Avec une production céréalière par personne plus élevée, ces exploitations vendent l'essentiel de leur production et achètent des produits céréaliers transformés et plus élaborés. L'EPCC 2001 montre que le taux d'autoconsommation chez les tranches intermédiaires et supérieures ne dépasse pas respectivement 5,6% et 2,1% pour le blé tendre, 13,6% et 2,7% pour le blé dur, 12,2% et 0% pour l'orge et 7,6% et 0% pour le maïs.

III - Effets d'une libéralisation immédiate et totale des importations céréalières

Le scénario de libéralisation suppose une ouverture totale du marché national à la concurrence internationale. L'alignement immédiat et total des prix locaux sur les prix mondiaux se traduirait par une baisse des premiers de 30, 26, 27 et 40% respectivement pour le blé tendre, le blé dur, l'orge et le maïs.

1. Niveau macro-économique

Dans la logique marchande, le libre-échange permet d'augmenter l'efficacité économique dans la mesure où il pousse le pays à se spécialiser dans les productions pour lesquelles il dispose d'avantages comparatifs et auxquelles il destine l'essentiel de ses ressources. Ainsi, compte tenu du rapport prix mondiaux / prix nationaux des céréales, des exploitations pourraient faire face à la concurrence étrangère tandis que d'autres seraient éliminées, provoquant ainsi une réallocation sectorielle des ressources. Cette réallocation aurait un impact environnemental positif dans la mesure où les terres les moins productives seraient moins mises en culture, ce qui pourrait mettre un terme à leur épuisement. La logique marchande voudrait que la libéralisation se traduise par une baisse de la production nationale au profit des importations et par une diminution de la SAU céréalière au profit d'autres cultures.

L'impact macro-économique montre qu'une libéralisation immédiate et totale provoquerait une baisse de la SAU céréalière de 904 000 ha, soit 18% de la SAU céréalière actuelle. Comme le montre le tableau, le blé tendre connaîtrait la baisse la plus importante, suivi du blé dur. En contrepartie, la SAU de l'orge et celle du maïs connaîtraient une légère augmentation (5,4%). On assisterait à une modification de la répartition de la SAU céréalière au profit de l'orge et du maïs et au détriment du blé tendre et dur.

Tableau 8. Effets du libre-échange sur la SAU céréalière

	Baisse de la production Millions qx	Rendement qx/ha	SAU actuelle Millions ha	Baisse de la SAU Millions ha	Baisse (%)
Blé tendre	6,39	11,32	1,68	0,56	0,33
Blé dur	1,39	10,06	1,04	0,14	0,13
Orge	1,72	7,27	2,12	0,24	0,11
Maïs	0,09	5,64	0,30	0,02	0,06
Total	9,60	10,00	5,14	0,96	0,18

Notes : la baisse de la production correspond aux résultats de la simulation macro-économique.

La baisse de la SAU est obtenue en divisant la baisse de la production par le rendement.

La SAU actuelle et le rendement correspondent à la moyenne de la période 1995-2001.

2. Niveau micro-économique

La logique du marché voudrait que cette baisse de la SAU céréalière touche les producteurs qui disposent d'une faible marge au niveau de leurs coûts de production, c'est-à-dire ceux dont l'exploitation se caractérise par une faible productivité. De ce fait, et même dans le cas d'une hausse des prix mondiaux, l'analyse des coûts de production des céréales montre que ce sont les exploitations de subsistance et de semi-subsistance qui risqueraient de faire les frais d'une telle libéralisation. Mais il n'est pas sûr que ces dernières abandonneraient leurs terres ou qu'elles les affecteraient à d'autres cultures.

Une baisse des prix va non seulement se traduire par une diminution de leurs revenus, mais compte tenu de l'articulation mode de production / mode de consommation de l'exploitation de subsistance (et de semi-subsistance), elle va aussi pousser le paysan à *offrir une part de plus en plus grande de sa production sur le marché*. En effet, dès lors qu'il s'adresse au marché pour couvrir une partie de ses besoins alimentaires, il subit la contrainte des prix. La libéralisation des prix affectera le paysan à la fois comme producteur et comme consommateur.

Ce recours au marché sera plus ou moins important selon qu'il dispose ou non, de revenus hors de l'exploitation. Ces derniers constituent une part importante de son revenu total en lui permettant de faire face à ses dépenses de consommation.

Nous avons mis en place un modèle qui rend compte de cette articulation en distinguant les différentes dépenses du paysan. En effet, ce dernier engage des dépenses alimentaires et non alimentaires. Ses revenus sont constitués par la vente de produits céréaliers et d'autres sources dont les revenus hors de l'exploitation constituent la contrepartie d'activités diverses : salariat temporaire, activités commerciales, location, transferts reçus... Notre objectif est de montrer que l'intégration au marché risque de se traduire par une paupérisation du paysan. Nous avons distingué deux types d'équilibre :

- un équilibre en nature qui assure au paysan la totalité de sa consommation alimentaire par autoconsommation (sans avoir recours au marché des biens alimentaires) et la totalité de sa consommation non alimentaire par le marché ;
- un équilibre en valeur qui assure au paysan une partie de sa consommation alimentaire et la totalité de sa consommation non alimentaire par le marché. La différence entre la consommation totale qu'il réalise au niveau de son équilibre en nature et celle réalisée au niveau de son équilibre en valeur, constitue justement la perte ou le gain qu'il réalise en ayant recours au marché. Cette différence traduit une amélioration ou une détérioration de son niveau de vie.

Les équilibres en nature et en valeur sont exprimés en équivalent céréales. Un quintal de céréales constitue donc la référence utilisée pour valoriser la production, le revenu et les dépenses. Les gains ou les pertes sont également exprimés en équivalent céréales.

3. Les principaux enseignements du modèle micro-économique sont les suivants

1. Dans le cas d'une autoconsommation importante, le niveau de vie des membres de l'exploitation dépend étroitement du rapport des prix.
2. Compte tenu de la structure de sa consommation, une augmentation des termes de l'échange pousse l'exploitation à vendre une part de plus en plus grande de sa production. Lors de l'échange, elle subit une perte en termes de consommation et trouve des difficultés pour assurer sa reproduction.
3. Même en cas de baisse des prix, elle continuera à produire, ce qui signifie qu'à court et moyen terme, elle n'aura pas tendance à abandonner ses terres. Non seulement, elle continuera à produire, mais elle augmentera la part commercialisable de sa production afin de faire face à ses dépenses accrues par une forte natalité.
4. L'exploitation atténue l'impact négatif de son insertion dans le marché grâce aux autres revenus. Cela signifie que sa survie dépend aussi des opportunités d'emploi qui existent dans les autres secteurs (agricoles et non agricole). De ce fait le libre-échange la concerne doublement, directement et indirectement. Tout dépend d'abord de l'impact que le libre-échange aura sur le rapport des prix. Ce rapport dépend des moments de commercialisation : le paysan est obligé de livrer sa récolte à un moment où les prix sont bas et d'acheter à un moment où les prix sont élevés. Une libéralisation immédiate et totale se traduirait, d'une part par une baisse des prix aux producteurs et, d'autre part, en raison de l'évolution des prix selon les moments de commercialisation, par le maintien voire la dégradation des termes de l'échange. Par ailleurs les opportunités d'emploi dépendent des performances futures de certains secteurs agricoles (cultures d'exportation, industrielles ...) et non agricoles, performances liées, entre autre, aux perspectives d'exportation permises par la libéralisation.
5. La survie d'une part importante de la paysannerie marocaine constitue l'enjeu principal de la libéralisation agricole. Si le scénario était adopté, on assisterait à une paupérisation croissante (baisse de la consommation et perte au niveau de l'échange) qui toucherait aussi les exploitations de semi-subsistance (intégrées au marché et plus sensibles aux variations des prix). Le maintien de cette paysannerie s'impose afin d'éviter une désertification rurale (exode rural) porteuse de risques économiques (baisse de la production nationale), sociaux (aggravation des inégalités) et environnementaux (perte de biodiversité et pressions sur la ressource terre).

Conclusion

La croissance de la production céréalière a été possible grâce à la conquête de nouvelles terres beaucoup plus qu'à une augmentation des rendements. Ces terres ont été arrachées à la forêt, aux pâturages et aux parcours. Il s'agit de terres à écologie fragile dont le rendement diminue au fur et à mesure qu'elles sont exposées à l'érosion et que les pratiques agricoles tendent à dégrader.

Cette dégradation témoigne d'une utilisation non durable des terres qui menace à terme la viabilité de la production agricole. Cette dégradation s'explique par un certain nombre de facteurs : l'utilisation de terres marginales (parcours), la déforestation, l'érosion du sol (hydrique et éolienne) et l'activité humaine. La forte pression exercée sur les ressources naturelles par une population sans cesse croissante pour la satisfaction de ses besoins en bois de feu, en fourrages et en terrain de cultures, aggrave l'érosion naturelle.

Le comportement de survie du paysan augmente la pression sur la terre et aggrave son processus de dégradation. Ce comportement est entretenu par des mécanismes de paupérisation liés aux prix et à la

commercialisation des produits agricoles, essentiellement céréaliers. La structure de sa consommation l'oblige à vendre une partie de sa production, « l'échange inégal » qu'il subit au niveau du marché se traduit par une diminution de son niveau de vie, que seuls les revenus hors de l'exploitation permettent de maintenir. *Plus le rapport des prix lui est défavorable plus il est contraint de vendre une part importante de sa production et plus il s'insère dans le marché, subissant à nouveau l'échange inégal...* Ce cercle vicieux de la paupérisation qui touche 55% des exploitations agricoles contribue à la dégradation de l'environnement.

La faible production par tête qui caractérise l'exploitation de subsistance et dans une moindre mesure, l'exploitation de semi-subsistance, explique en grande partie la part croissante des importations dans la satisfaction des besoins en céréales. Le taux de couverture des besoins par la production nationale ne cesse de diminuer⁷, ce qui rend *la sécurité alimentaire* du pays problématique. Les responsables sont conscients que cette sécurité constitue un enjeu stratégique de première importance et qu'il ne faut pas la traiter dans la seule optique de l'efficacité économique, mais en tenant compte aussi de la « multifonctionnalité » de l'agriculture, sinon « elle risque d'aboutir à une réduction substantielle de ses activités et d'induire en conséquence des effets préjudiciables aux plans politique et social. De ce fait, *la sécurité alimentaire s'avère un impératif qui s'inscrit d'emblée dans le champ de la politique agricole, elle est une prérogative des pouvoirs publics et relève des attributs de souveraineté nationale* »⁸.

Une libéralisation immédiate et totale du secteur agricole risque de se traduire par une plus grande dépendance alimentaire sans impact environnemental positif, du moins à court et moyen terme (maintien des terres marginales et pressions sur les ressources naturelles induits par le comportement de survie d'une grande partie de la paysannerie marocaine). D'où la nécessité d'un démantèlement progressif qui s'inscrit à long terme sur une période qui permet aux responsables de préparer la paysannerie des pays tiers méditerranéens (PTM) à une éventuelle libéralisation.

La déclaration de Doha en novembre 2001 a réitéré le droit des pays en développement (PED) à un « Traitement Spécial et Différencié » qu'elle appelle à renforcer et à rendre plus précis, efficace et opérationnel. Ce principe signifie que la contribution des pays en développement aux efforts de réduction des droits de douane doit être à la mesure de leurs capacités et de leurs besoins. En d'autres termes, les PED pourront s'engager sur des réductions de la protection à la frontière à des taux inférieurs à ceux des pays développés et sur une période plus longue.

L'article 20 de l'Accord sur l'Agriculture reconnaît que la poursuite des négociations agricoles peut prendre en compte les « considérations autres que d'ordre commercial » (« *non-trade concerns* ») que la déclaration de Doha vient de confirmer. Ces considérations concernent aussi bien la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, le développement rural que la lutte contre la pauvreté, c'est-à-dire des problématiques qui sont au cœur du développement durable. Elles renvoient au concept de « multifonctionnalité » de l'agriculture qui stipule que cette dernière remplit plusieurs rôles : économique, social et environnemental.

Ces considérations légitiment aux yeux de la communauté internationale toute protection ou soutien à l'agriculture. Les PTM ont intérêt à adhérer à cette vision, le Maroc par exemple, est conscient de l'importance stratégique d'une telle disposition⁹.

Mais l'UE a les moyens de sa multifonctionnalité, nous ne pouvons pas en dire autant des PTM où pourtant elle prend tout son sens : la part importante de la population active agricole dans la population active totale, la fragilité de plus de 70% des exploitations agricoles, la forte dépendance alimentaire et les atteintes à l'environnement, en témoignent. *Cela signifie que si les résultats des négociations venaient à confirmer cette multifonctionnalité dans les textes et les engagements, les PTM se trouveraient lésés par rapport à l'UE. La compétitivité de l'agriculture des PTM souffrirait d'une concurrence venant d'une agriculture européenne plus et mieux soutenue* : rien n'empêche un producteur ayant reçu une aide directe de pratiquer un prix inférieur pour exporter sa production. L'aide directe, en influant sur le

comportement du producteur ou du consommateur peut se traduire par des distorsions au niveau des prix.

De ce fait, nous pensons que la multifonctionnalité doit être *euro-méditerranéenne*, ce qui suppose de nouvelles formes de coopération euro-méditerranéenne et une réorientation du soutien qu'accorde les PTM à leurs agricultures.

L'organisation d'un forum euro-méditerranéen agricole¹⁰ est un événement où pourront être débattues un certain nombre de questions relatives aux subventions, aux effets de l'agriculture sur l'environnement, à la gestion de l'eau et à l'emploi, afin de dégager les possibilités d'une plus grande libéralisation agricole.

Il s'agit là d'une opportunité que les PSEM devront saisir pour parvenir à un consensus euro-méditerranéen autour de la libéralisation agricole (les concessions mutuelles, le calendrier, les mesures d'accompagnement, le financement) qui conduira de part et d'autre à traduire sur le terrain la multifonctionnalité de l'agriculture. Elle permettra en outre de rapprocher les positions lors des négociations agricoles au sein de l'OMC.

A notre avis l'approche euro-méditerranéenne devra obéir à trois principes fondamentaux :

Un meilleur accès des produits au sein de l'espace euro-méditerranéen. Compte tenu des complémentarités qu'il y a lieu de dégager, il ne s'agit pas seulement d'une libéralisation qui concerne l'UE d'une part et un pays partenaire de l'autre, mais d'une libéralisation qui implique les PSEM entre eux. Comme le propose le Parlement européen et C. Patten, cela pourrait s'inscrire dans le cadre de zones de libre-échange subrégionales entre les PSEM.

Une préférence euro-méditerranéenne qui permet aux produits agricoles issus de cet espace de bénéficier d'un avantage de prix par rapport aux produits importés.

Une solidarité financière par la création d'un fond destiné à accompagner la libéralisation et à mettre en œuvre cette multifonctionnalité dans son acceptation euro-méditerranéenne. Cette solidarité pourra se traduire par la mise en place d'un fond de type Fond Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) qui aura pour tâche d'injecter des ressources à finalité structurelle en contribuant aux réformes agricoles structurelles et au développement des zones rurales dans les PSEM. Il s'agit par exemple de financer les investissements dans les infrastructures en milieu rural, l'acquisition de nouvelles technologies par les agriculteurs, les reconversions possibles en maintenant ou en augmentant les revenus des producteurs.

Notes

- 1 Ce taux est estimé comme le coefficient de régression (b) de l'équation suivante :
Log (X) = a + b année.
- 2 Il s'agit au niveau de cet article de présenter les principales conclusions d'une étude réalisée pour le compte du Plan Bleu. Pour plus de détails et concernant le mode de calcul d'un certain nombre de variables et de paramètres, se référer à l'étude. Cette dernière a été menée au niveau national, avec des références à la province de Taouanate sur la base d'une enquête que nous avons réalisée pendant les mois de mars et d'avril 2002. Deux raisons justifient son choix, c'est une zone céréalière et elle se situe à la frontière de la chaîne du Rif, montagne qui donne sur la méditerranée. Cette province fait partie du « Bour favorable », l'ensemble agro-climatique où les précipitations sont supérieures à 400mm/an.
- 3 Ce que traduit l'importance du salariat temporaire dans la production agricole : sur les 437 600 salariés occupés dans l'agriculture, 374 937 le sont à titre temporaire (ENPAR 1986-87, p.129 et 273).
- 4 Obligée de vendre et de s'endetter pour acheter, l'exploitation subit « un échange inégal » au profit des intermédiaires et des usuriers.
- 5 DS : « Enquête sur la consommation et les dépenses des ménages », 1984/85 », volume 1.
- 6 Ce chiffre confirme les résultats obtenus à partir d'un certain nombre d'enquêtes menées dans des zones pluviales où la part de la consommation satisfaite par le marché varie entre 67% et les 76% pour les exploitations de 5 à 10 ha. M.Raki : « Agriculture et Revenus ». Editions actes. 1991, p. 36.

- ⁷ D'après le MADR, ce taux est passé de 85% en 1970-74 à 74% en 1975-79, 62% en 1980-94 (*Stratégie de développement agricole*, chapitre 1, p. 2) et à 58% pour la période 1995-2001 (taux calculé par nos soins).
- ⁸ *Stratégie de développement agricole*, chapitre 1, p. 10. (Souligné par les auteurs).
- ⁹ Sa proposition adressée à l'OMC met l'accent sur la nécessité pour les PED (dont le Maroc) d'une « flexibilité » dans la libéralisation du commerce agricole afin :
 « D'assurer un développement rural à même de rejaillir sur toute l'économie et de maintenir la stabilité sociale, condition sine qua non de la stabilité politique ;
 D'assurer la sécurité alimentaire en soutenant la production intérieure ;
 De maintenir une activité agricole et une population sur l'ensemble du territoire de manière équilibrée ;
 De sauvegarder la nature et la biodiversité », OMC : "proposition du Maroc" G/AG/NG/W/105, 5 février 2001
- ¹⁰ L'idée d'un tel forum a été proposée par le parlement européen, reprise par C. Patten, commissaire européen chargé des relations extérieures, lors de son discours prononcé devant ce même parlement le 31/01/2001.

Références

- **Akesbi N.** (1997). La question des prix et des subventions au Maroc face aux mutations de la politique agricole. In *Options Méditerranéennes*, Sér. B / n°11 - Prix et subventions : effets sur les agricultures familiales méditerranéennes
- **Arrach A. et Ben Abdellah M.** (2000). *Estimation des élasticités de l'offre des céréales au Maroc.*
- **Bajeddi M.** (2001). *Revenu et viabilité des exploitations en agriculture pluviale au Maroc.*
- **Chaherli N.M.** (2000). *Community Level Impacts Of Policy, Property Rights And Technical Options In The Low Rainfall Areas Of West Asia And North Africa.*
- **Chaherli N.M.** (1999). *Med Agriculture in Transition : Structural Change and the Impact of the Association Agreements.* FEMISE Workshop n°1.
- **Chaherli N.M.** (2001). *Micro level impacts of price policy reform on income, equity and environmental sustainability in low rainfall areas of WANA.* Deuxième conférence annuelle FEMISE.
- **Chris Patten** (2001). CH, SPEECH/01/49, European Parliament - Joint debate - Brussels, 31 January.
- **CIHEAM** (2000). Troisième rapport annuel. *Développement et politiques agro-alimentaires dans la région méditerranéenne.* IAMM.
- **Commission Européenne.** (2000). *La réforme de la PAC : cultures arables.*
- **Commission européenne** (2000). Règlement N° 2689/2000 du conseil du 27/11/00. *Journal officiel des Communautés européennes L 311/1.*
- **Délégation de la Commission Européenne** (1999). *Lettre d'information.* N°165, 4ème trimestre.
- **DPA Taounate** (2001). *Bilan des activités au titre de l'année 2000.*
- **DS.** (1984-1985). *Enquête sur la consommation et les dépenses des ménages.* Volume 1.
- **DS.** (1993). *Niveaux de vie des ménages 1990/91.* Volume 6 : Elasticité de la demande des ménages en biens et services.
- **DS.** (2000). *Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages 1998/99.* Rapport de synthèse.
- **Ei Midaoui Abdelouahed** (1997). *Place et rentabilité du blé dans le Haouz.* Mémoire de 3ème cycle, IAV Hassan II.
- **FEMISE** (2001). *Rapport du FEMISE sur l'évolution de la structure des échanges commerciaux et les investissements entre l'Union Européens et ses partenaires méditerranéens.* GROUPE AFRICAÏN à L'OMC : proposition conjointe concernant les négociations sur l'agriculture G/AG/NG/W/142, 23 mars 2001.
- **Jorio A.** (2000). *Modes de consommation, libre-échange et environnement.* Etude réalisée pour le compte du Plan Bleu.
- **Likar L.** (2001). *Reflections on rural poverty in morocco.* Seconde conférence du FEMISE, mars.
- **MADREF** (1999). *L'observatoire technico-économique : analyse des coûts de production dans les périmètres irrigués.*
- **MADREF** (2002). *Note d'évaluation des effets de la mesure de détaxation de l'orge importée au terme des six mois de son application.*
- **MADREF** (2001). *Prix payés aux producteurs des produits agricoles.*

- **MADREF** (2001). *Enquête sur la Production et la Commercialisation des Céréales*.
- **MADREF** (2002). *Recueil des données statistiques des céréales*.
- **MADREF** (2000). *Stratégie de développement agricole*.
- **MADRPM** (2000). *Céréales au Maroc*.
- **MADRPM** (1998). *Enquête structure des exploitations*.
- **MAMVA** (1990-1991). Enquête sur : *le Coût de production des produits agricoles, Province de Meknès*.
- **MAMVA** (1996). *L'enquête sur le niveau de vie des ménages ruraux*.
- **MAMVA** (1996). *Recensement Général Agricole 95/96*.
- **OMC** (2001). *Déclaration de DOHA*. Site Web OMC.
- **OMC** (2001). *Proposition du Maroc*. OMC, G/AG/NG/W/105, 5 février.
- **Partenariat euromed** (2001). *Maroc Document De Stratégie 2002 - 2006 et Programme Indicatif National 2002 - 2004*. 06/12/01.
- **Raki M.** (1991). *Agriculture et Revenus*. Editions Actes.
- **Sakok I.** (1990). *Agricultural Price Policy, A Practitioner's Guide to Partial-Equilibrium Analysis*. Cornell University Press.
- **Tourkmani M.** (2000). *Analyse économique de la filière céréalière*. Mémoire de 3ème Cycle pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'Etat en agronomie, Rabat.
- **U.E.** (2001). *Prospects in agricultural markets*. Site Web UE.
- **U.E.** (2002). *Agriculture in european union 2002*. Site Web Commission Economique.
- **U.E.** (2002). *Données sur le secteur agricole européen*. Site Web Eurostat.
- **U.E.** (2002). *Impact des mesures agri-environnementales*, in *Agriculture et Environnement*. Site Web UE.
- **United department of agriculture** (1990). *Government intervention in Moroccan agriculture*.
- **Vicéns A.L.J.** (2001). *L'impact de la libéralisation commerciale Euro-méditerranéenne dans les échanges agricoles*. FEMISE.
- **Zakaria A. Ben M'Barek M.** (1994). *Analyse des contraintes et des limites d'une intensification en zones bour*, in *Agriculture et environnement*, n°4.

Sigles

CE : Commission Européenne

DAMP : dépense annuelle moyenne par personne

dh : dirham (un Euro = 10,50dh)

DPA : Direction Provinciale de l'Agriculture

DPBCER : dépenses en produits à base de céréales

DS : Direction de la Statistique

ENNVN : enquête nationale sur le niveau de vie des ménages

FNBT : farine nationale de blé tendre

MADREF : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

MADRPM : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes

MAMVA : Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole

MARA : Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire

MATUHE : Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement

MCI : Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

ME : Ministère de l'Environnement

OCDE : Organisation de Coopération et du Développement Economique

OMC : organisation mondiale du commerce

ONICL : office national inter-professionnel des céréales et des légumineuses

ORMVA : office régional de mise en valeur agricole

PED : pays en développement

PSEM : pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée

PTM : pays tiers méditerranéens

qx : quintaux

UE : Union Européenne

ZLE : zone de libre-échange

ZLEM : zone de libre-échange méditerranéenne

Annexe 1. Le modèle micro-économique

Equilibre en nature

La consommation totale (C) correspond à la somme de la consommation alimentaire (C_a) et non alimentaire (C_{na}) :

$$C = C_a + C_{na} \quad (1)$$

La structure des dépenses montre que l'exploitation affecte une part μ à sa consommation alimentaire et $(1 - \mu)$ à sa consommation non alimentaire :

$$C_a = \mu C \quad (2)$$

$$C_{na} = (1 - \mu) C \quad (3)$$

La consommation totale correspond à l'ensemble des revenus de l'exploitation : le revenu agricole (Q) et les autres revenus (AR). Ces derniers sont des revenus hors de l'exploitation (salarial temporaire, activités commerciales...) représentant une part

(σ) de Q.

$$C = Q + AR \quad (4)$$

$$AR = \sigma Q \quad (5)$$

L'exploitation satisfait sa consommation alimentaire par deux moyens : la part de la production agricole non écoulee sur le marché ($1 - \alpha$) et la part achetée sur le marché (C_m) ; C_m est donc la consommation alimentaire satisfaite par le marché, elle représente une part (β) de la consommation alimentaire :

$$C_a = (1 - \alpha) Q + C_m \quad (6)$$

$$C_m = \beta C_a \quad (7)$$

La consommation non alimentaire est entièrement satisfaite par le marché.

Equilibre en valeur

Cet équilibre consiste à analyser l'impact des prix sur les dépenses de l'exploitation, c'est-à-dire sur le niveau de vie des membres qui la composent. Nous avons distingué trois prix :

- P_1 : le prix de vente des produits agricoles (ramenés aux céréales), le prix que touche effectivement l'exploitation
- P_2 : le prix auquel elle achète ces produits
- P_3 : le prix d'achat des produits non alimentaires

Avec :

$$v = P_2 / P_1 \quad (8)$$

$$r = P_3 / P_1 \quad (9)$$

v : indice des termes de l'échange des mêmes produits agricoles

r : indice des termes de l'échange entre produits agricoles et non alimentaires

Cet équilibre consiste à voir dans quelle mesure le revenu total part de la production agricole écoulee sur le marché et les autres revenus) valorisé au prix de vente des céréales (P_1) permet de financer les dépenses alimentaires et non alimentaires de l'exploitation :

$$P_1 Q + P_1 AR = P_1 (1 - \alpha) (Q + AR) + P_2 C_m + P_3 C_{na} \quad (10)$$

Le problème consiste à déterminer la valeur de α , c'est-à-dire la part de la production agricole que l'exploitation devra vendre afin de réaliser son équilibre. En d'autres termes, compte tenu de sa production et des autres revenus et de la structure de ses dépenses de consommation, combien doit elle vendre afin de faire face à ses dépenses alimentaires et non alimentaires¹⁰.

La résolution du modèle donne :

$$\alpha = \frac{v \beta [1 + \beta \mu (1 + \sigma)] + r (1 - \mu) (1 + \sigma) - \sigma}{(1 + v \beta)} \quad (11)$$

La détermination de C_a , C_{na} et de C à l'échange

$$C_a = \frac{(1 - \alpha) Q}{(1 - \beta)} \quad (12)$$

$$C_{na} = \frac{(\alpha Q + AR) - (\beta v C_a)}{r} \quad (13)$$

$$C = C_a + C_{na} \quad (14)$$

Annexe 2. Exemple de résultat

Les simulations ont porté sur un nombre de situations dont la situation ci-dessus nous paraît correspondre le mieux à la réalité constatée : le recours au marché céréalier, abandon de la neutralité des prix alimentaires et non alimentaires et l'existence d'autres revenus :

$Q = 8,8$ qx obtenu sur une SAU moyenne de 0,88ha et un rendement de 10qx/ha ;

La consommation alimentaire n'est plus entièrement satisfaite par autoconsommation, par conséquent β est différent de zéro, on prend $\beta = 0,2$

La consommation non alimentaire est entièrement satisfaite par le marché

D'après l'ENNVM 98/99, $\mu = 0,596$ et $(1 - \mu) = 0,404$

Prise en compte de P_2 , avec $v = 1,22$ et $r = 1,13$ ¹⁰.

$\sigma = 1$ ¹⁰ et $AR = 8,8$. Ces AR proviennent d'activités exercées en dehors de l'exploitation (ouvrier agricole, activités commerciales, transferts...)

Equilibre en nature			Consommation en équivalent céréales (qx)
1	Production	Q	8,8
2	Autres revenus	AR	8,8
3	Production totale exprimée en équivalent céréales	Q + AR	17,6
4	Part de la production commercialisée	Equation (11)	0,173
5	Consommation alimentaire	Equation (12)	9,097
6	<i>Consommation alimentaire satisfaite par le marché</i>	$C_m = \beta * C_a$	1,819
7	<i>Autoconsommation</i>	$C_a - C_m$ ou $(1 - \alpha)Q$	7,278
8	Consommation non alimentaire nécessaire pour atteindre l'équilibre en nature	$(Q+AR) - C_a$	8,503
Equilibre en valeur			
9	Consommation non alimentaire	Equation (13)	7,171
10	Total consommation totale	Equation (14)	16,268
11	Perte ou gain	$(9)-(8)$ ou $(10)-(3)$	- 1,332

Le paysan opérant dans ce type d'exploitation subit donc un « échange inégal » estimé à 15% de la production (1,33/8,8) : sur une production de 1000 kg, 150 sont accaparés par les intermédiaires commerciaux.